



Syndicat mixte
pour l'aménagement et la gestion
du Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient
Maison du Parc
10220 PINEY

Extrait des délibérations du Bureau syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

**OBJET : validation
de la charte
graphique de la
gamme de
panneaux RIS et
pédagogiques du
Parc**

**DATE DE LA
CONVOCATION
4 octobre 2023
DATE D’AFFICHAGE
4 octobre 2023**

**NOMBRE DE DELEGUES
Afférents au Bureau : 18
En exercice : 18
Présents : 5
Votants : 5
+ 8 pouvoirs**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou
notification
du

L'an deux mille vingt-trois, le vingt octobre à 9 h 30 les membres du Bureau syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la Maison du Parc 10220 Piney sous la présidence par intérim de Mme Isabelle HELIOT-COURONNE, Vice-Présidente, Conseillère régionale, Maire de Vendevre-sur-Barse.

ETAIENT PRESENTS

Mme Isabelle HELIOT-COURONNE, Conseillère régionale, avec les pouvoirs de M. Philippe BORDE et M. Maxence MEUNIER
Mme Marielle CHEVALLIER, Conseillère départementale, Maire de Vendevre-sur-Barse avec les pouvoirs de M. Philippe PICHERY et Mme Claude HOMEHR
M. Marc SEBEYRAN, Troyes Champagne Métropole
Mme Marie-Hélène TRESSOU, Maire de Lusigny-sur-Barse, avec les pouvoirs de M. Alain CHENET et M. Gilles JACQUARD
M. Gilles LOYER, Maire-adjoint de Mesnil-Saint-Père, avec les pouvoirs de M. Patrick DYON et M. Hervé CHAMBON

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire et des missions d'urbanisme et de signalétique du Parc, l'équipe pluridisciplinaire du Parc (chargé de mission Paysage-Urbanisme & chargée de mission Forêt) propose une gamme de panneaux Relais Information Services (RIS) et pédagogiques pour équiper les communes du territoire.

La création de cette gamme de panneaux s'inscrit dans le projet Interparcs « Les forêts du Grand Est face aux changements climatiques ». Les six Parcs Naturels Régionaux de la Région Grand Est se sont engagés en 2022 pour accompagner des projets innovants réalisés en bois et matériaux premiers locaux (laine, pierre, chanvre, paille, etc.) pour valoriser les ressources et l'artisanat local. Le PnrFO a fait le choix de la gamme de panneaux présentée ci-après en annexe. Leur design a été validé lors du comité de pilotage du projet le 13 octobre 2022.

Le PnrFO est accompagné de la SAS Les Charpentiers de Troyes (partenaire), le groupement Julien Robert, designer et l'agence de communication ADinB (lauréats du concours de designer) pour réaliser cette gamme de panneaux RIS et pédagogiques fabriqués en chêne local de réemploi (poutre de charpente) pour la structure, accompagnée d'un revêtement de sol en chènevotte de chanvre aggloméré pour l'implantation.

Léa MOROGNIER, stagiaire étudiante à l'École Supérieure de Design de Troyes, récemment arrivée dans l'équipe (septembre 2023), a travaillé sur la charte graphique des cartes et le graphisme soumis au vote du Bureau syndical de ce jour.

La carte du PnrFO est à valider définitivement, celle des communes sera modulable selon les services, offres touristiques et éléments de patrimoine naturel et architectural communal. Une concertation entre

le Parc et l'équipe communale sera ainsi incontournable pour définir le contenu des panneaux à installer au cœur des communes.

L'annexe présente les prototypes qui seront prochainement installés, suite à la validation de la charte graphique ce jour, dans le centre-bourg de Rouilly-Sacey (panneau RIS) et devant le passage à faune (crapauduc) de Mesnil-Saint-Père.

Un vernissage sera organisé pour permettre aux élus de les voir implantés et leur offrir la possibilité de signaler leurs besoins d'équipement en panneaux.

La charte graphique est présentée ce jour au Bureau syndical pour validation de l'aspect des cartes et le graphisme qui seront affichés sur les panneaux.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité de :

- valider la charte graphique ;
- autoriser la Vice-Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.

La Vice-Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.



Isabelle HELIOT-COURONNE
2023.11.27 12:25:00 +0100
Ref:20231024_152203_1-1-O
Signature numérique
Par absence et par délégation,
le 1er Vice-Président

Isabelle HELIOT-COURONNE